27 janvier 2004

**04.104**
ad 04.006

**Postulat du groupe libéral-PPN**

**Convention concernant la Haute Ecole ARC Neuchâtel-Berne-Jura**

Le poste CLP "Conditions locales particulières" signifie la différence entre le coût réel d'une école et le budget prévu par la HES. C'est donc le montant que nous allons payer, ensemble avec nos partenaires ARC, en plus du budget HES officiellement accordé. Quel est le montant prévisible?

Le Grand Conseil doit connaître ce chiffre, car c'est à ce niveau que se trouve la véritable question politique. Combien sommes-nous prêts à payer en plus du coût accordé aux HES pour maintenir certaines filières dans notre canton?

Nous souhaitons pouvoir comparer les différentes options. La comptabilité analytique est un outil qui nous permet de connaître plusieurs paramètres.

Pour cette raison, nous demandons que, chaque année lors de la présentation du budget, le Conseil d'Etat nous informe:

– du coût réel que les filières de la Haute Ecole ARC représentent pour notre canton;
– de la différence entre le coût réel de nos filières et les ressources de financement octroyées à nos écoles par les HES-SO/S2;
– le montant que paie notre canton pour les "Conditions locales particulières";
– le coût par étudiant de la Haute Ecole ARC en comparaison avec la moyenne suisse.

*Signataires:* U. de Meuron et J.-M. Jeanneret.